



**CONSEIL CITOYEN NARBONNE-SUD**  
(La coupe, Hauts de Narbonne, Le grand Quatourze, Mandirac, la Nautique)  
**24 mai 2023**  
**Château de Montplaisir**

Présents :

MMES ESPI, SOULIER, GUILLEMOT, BOUTEILLE

MRS ENGEL,

Chargé de mission démocratie participative : Mme KHADRI Aïcha

Excusés : M. CLERGUE ; Mme CORTES, ANDRIEU

Absents : Mme CABIROL, M. ARAJOL, M. DEJEAN

Validation du Conseil citoyen du 22/03/2023

Ordre du jour :

- 1- Intervention Mme MARTIN Ludivine Directrice de projet Action Cœur de Ville et Bourg en Lumière – Fermeture de la rue du pont des Marchands
- 2- Consultation numérique projets participatifs

**Pourquoi la fermeture du pont des Marchands**

**Réponse Ville de Narbonne-Direction Action Cœur de Ville**

**Contexte :**

Patrimoine emblématique et historique de Narbonne, artère commerciale dynamique de son cœur de ville, le pont des Marchands est un monument qu'il est essentiel de protéger et de valoriser. Consciente de cet enjeu majeur, et après plusieurs alertes concernant l'état dégradé de certains immeubles privés qui composent cette structure, **la Ville est mobilisée depuis plusieurs mois pour sauvegarder ce pont, en accompagnant les propriétaires et commerçants de ce site.**

Fin avril, un arrêté a imposé aux enseignes et aux habitants du centre de la rue du Pont des Marchands de quitter les lieux. Si la structure de l'ancien pont romain reste solide

(sous les habitations), ce sont en effet les immeubles (sur le pont) qui présentent des fragilités, et donc un danger pour le public

Afin de disposer d'un diagnostic complet de l'état de la structure (immeubles privés, fondations), **la Ville a sollicité, auprès du Tribunal administratif, la nomination d'un collège d'experts qui a procédé, depuis octobre dernier, à la visite de l'ensemble des immeubles concernés.**

A la réception des rapports intermédiaires individuels, la commune a pris des arrêtés municipaux de péril imminent afin de prescrire aux propriétaires la réalisation de travaux urgents pour 18 bâtiments. De même, un rapport provisoire avait imposé à la commune la mise en œuvre de mesures conservatoires interdisant la circulation piétonne et fluviale sous le pont. L'ensemble des investigations menées sur les 27 parcelles de la rue du Pont des Marchands ont ainsi permis aux experts d'évaluer de façon globale l'état des constructions et l'observation de pathologies communes, dans un rapport général d'expertise .

Les conclusions de cette étude, détaillent de nombreuses fragilités structurelles de plusieurs bâtiments privés qui composent le pont, mettant en péril l'intégrité de l'ensemble de la structure : infiltrations par les toitures, pourrissement des planchers, champignons, insectes xylophages, délabrement... De multiples risques ont été identifiés par les experts, justifiant des prescriptions difficiles, mais obligatoires pour assurer la sécurité de tous.

Par conséquent, les règles suivantes, imposées par le collège d'experts, à appliquer

- fermeture du pont à toute circulation sur la portion centrale du pont ;
- fermeture de la navigation fluviale sous le pont ;
- sur la portion concernée par la fermeture, évacuation des commerces et des résidents.

**Comment la Ville peut-elle accompagner les commerçants, les propriétaires ainsi que les locataires ?**



### Réponse Ville de Narbonne- Action Cœur de Ville

Outre l'impact financier pour les différents propriétaires du pont, ces décisions ont également **de lourdes conséquences sur l'attractivité commerciale** du cœur de ville. Plusieurs commerces sont ainsi concernés par des évacuations, tandis que la fermeture du pont va interrompre un important circuit de chalandise entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la place des Quatre-Fontaines.

La Ville a déjà réuni les principaux acteurs de ce sujet lors d'une réunion qui s'est déroulée le mardi 4 avril. A cette occasion, de premières décisions leur ont été présentées pour les accompagner dans cette épreuve :

- pour les propriétaires, la Ville va jouer un rôle de coordination et d'accompagnement des travaux à mener, afin de faciliter les prises de décision et d'effectuer des travaux de confortation efficaces et pérennes.
- pour les commerçants, la Ville facilitera l'accès à la location de cellules commerciales en cœur de ville.

**Le pont est-il classé ?**

**Réponse Ville de Narbonne- Action Cœur de Ville**

Le pont n'est pas classé.

**Projets participatifs - Consultation numérique - avancement de la consultation**

La plupart des membres n'a pu accéder à la plateforme trouvant inscription difficile et non intuitif. Sur 6 personnes présentes au CC 1 seule a participé à la consultation numérique.



**Narbonne**

**Réponse Ville de Narbonne- Direction Citoyenneté**

Les personnes des différents Conseils Citoyens peuvent saisir la chargée de mission démocratie participative afin que celle-ci puisse les accompagner dans la démarche d'inscription à la plateforme numérique et ainsi procéder aux votes des projets préférés.

Etat d'avancement de la consultation au mercredi 24-mai 211 participant et 475 votes.

**Fin de séance 20h30**